

Devenez conducteur / responsable de silo

par la voie de l'alternance en contrat ou période de professionnalisation

(statut de salarié)



Ce diplôme du Ministère de l'Agriculture inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), vous permet d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice du métier d'agent de collecte et d'approvisionnement dans un secteur qui recrute. Nous vous proposons un contrat de travail en alternance dans l'une de nos entreprises partenaires

PROCHAINE RENTREE JANVIER 2019

CONDITIONS D'ADMISSION

Justifier d'un diplôme de niveau bac

Ou justifier d'une année d'activité professionnelle dans le secteur agricole

Ou de 3 ans de travail à temps plein dans un autre secteur d'activité

DÉBOUCHÉS

Agent de collecte et d'approvisionnement ou responsable de Silo (coopérative agricole, négociant agricole, magasin d'agrofourmure, etc.)

LIEUX DE LA FORMATION

CFPPA de Venours 86480 Rouillé (30km sud-ouest de Poitiers)

INFORMATIONS PRATIQUES

Hébergement et restauration possibles sur le site de Venours

Gare ferroviaire à 5 km du CFPPA
Véhicule personnel conseillé.

FINANCEMENTS ET RÉMUNÉRATION

Formation en alternance réalisée dans le cadre d'un contrat ou une période de professionnalisation. Salaire et prise en charge pédagogique assurés

Voir fiche financement de formation continue sur www.venours.fr

CONTACTS

Alban CHIMBAULT (coordination)

Mireille Hervé (secrétariat formation continue) : 05.49.43.80.62

cfppa.venours@educagri.fr

PROGRAMME DE LA FORMATION

- **Préparer le silo pour la période de collecte du grain**
 - Le marché du grain
 - Le fonctionnement du silo
 - Sécuriser les biens et les personnes
- **Collecter et stocker le grain dans le but de le livrer**
 - Réussir son intégration socioprofessionnelle dans l'entreprise
 - Réceptionner, stocker et conserver le grain
 - Expédier et livrer le grain
- **Conduire l'activité commerciale d'un pôle d'approvisionnement**
 - Assurer la gestion et l'animation d'un point de vente d'agrofourmure
 - Analyser la saison et définir des points de progrès

(4 Unités Capitalisables (UC) doivent être validées pour obtenir la certification)

Durée de la formation :

En contrat ou période de professionnalisation d'1 an : 11 semaines 1/2 en centre (406h) et le reste du temps en entreprise. Rythme 35h / semaine

Les enseignements sont dispensés majoritairement par des professionnels des métiers du grain

Autres certifications validées :

CACES[®] R372m cat. 9 et R389 cat. 3, Habilitation électrique BS, Gestes et postures, Equipier de première intervention incendie, SST, Certiphyto - Vente de Produits Professionnels, Certibiocide